

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 Décembre 2021

Date de convocation : 2 Décembre 2021

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, René BAYLE, Nathalie DECTOT, Christian ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER, Régis LACROIX, Valérie DROUVIN, Vincent CAILLAT, Benjamin CHABERT, Guillaume CROIZAT, Mickaël GRAS

Absents : Jean-Noël MANDIER, Laure ALBERTIN, David GRAND,

Approbation du précédent procès-verbal

3 Points sont ajoutés à l'ordre du jour en début de séance :

a. Délibération « annule et remplace » pour demande de subvention au Département pour l'aménagement de sécurité route communale RN92 :

Un nouveau dossier va être présenté au Département pour une demande de subvention de l'ilot de sécurité de la contre-allée sur la RN 92, qui cette fois-ci ne prendra pas en compte les places de parking PMR. Le conseil valide à l'unanimité cette nouvelle demande de subvention.

b. Délibération modificative du RIFSEEP :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter deux modifications à la délibération N° 2021-016 en date du 22 Juillet 2021 :

A l'article 3, les agents contractuels seront intégrés à la présente délibération à condition qu'ils puissent justifier d'une ancienneté de 3 mois consécutifs, sans effet rétroactif.

A l'article 7, la part variable (CIA) fera l'objet d'un versement annuel, au mois de Novembre de chaque année ou, le cas échéant, lors du dernier mois travaillé.

c. Information budgétaire :

Afin de pouvoir mandater le FPIC (Fond national de Péréquation Intercommunales et Communales), un virement de crédit de 13 euros a été effectué du compte 022 – Dépenses Imprévues, vers le compte 739223 chapitre 014.

1. Délibération sur le temps de travail (1607h) :

La préfecture de Grenoble demande à ce que toutes les communes délibèrent sur le temps de travail obligatoire de 1607 heures pour un temps complet et par an. Validée à l'unanimité.

2. Délibération pour création d'un emploi permanent contractuel :

Le départ en retraite de Mme Andrée DEBERNARDI nécessite son remplacement et la création d'un emploi permanent contractuel à temps non complet en tant qu'adjoint d'animation 2^{ème} classe. Une ouverture de poste avait été publiée en temps et en heures sur le site Emploi territorial, une sélection des candidatures effectuée, puis les candidats retenus reçus. C'est Madame Karène GENIN qui a été retenue. Délibération validée à l'unanimité.

3. Délibération pour autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements sur l'exercice 2022 à hauteur du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Délibération validée à l'unanimité.

4. Urbanisme :

- DP SILVERSUN : Installation de panneaux photovoltaïques - Validé
Parcelle A 552, 554, 557 et 635 – Impasse de Messebard

- PC GARIN Christian : Création d'un hangar non attenant- Refusé
Parcelle B 1167 – Chemin des Granges

- PC LECOMTE Thomas : Rénovation d'un séchoir en logement – en attente
Parcelle A 659 – Chemin du Bressot

- DP PACE Jean-Pierre : Construction d'une piscine de 7 x 4 m - Validé
Parcelle C 1148 – Chemin de Pourretière
- DP DUCLOS Mélanie : Pose d'un abri de jardin en métal gris – Validé
Parcelle C 520 – Chemin de l'Eglise
- PC Ets HENRI et Fils : Démolition, extension et construction de auvents -
Parcelle A552, 554, 557, 635 – Messemart

7. Questions diverses :

- La paroisse demande si la commune peut changer le panneau d'affichage et le déplacer pour qu'il soit plus visible.
- Beaulieu de France : nous serions communes d'accueil en 2024
- Notre employé communal a été absent plus d'une semaine, le Maire et ses adjoints ont essayé de palier au mieux à cette absence.
- Les vœux du Maire semblent fortement compromis aux vues de la situation sanitaire qui ne semble pas évoluer dans le bon sens.
- La GEMAPY souhaite faire de gros aménagements sur le Vézy. Le Maire et le conseil vont s'opposer fermement à toute intervention de ce type sur notre commune car ce n'est pas justifié et cela défigurerait fortement le paysage. Une visite sur site est prévu début Janvier 2022 pour le pont « Chabert ».
- Les colis ont été distribués pour les personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu assister au repas du 11 Novembre 2021.

Séance levée à 20H40

